

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE SPÉCIAL DE PERCEPTION RELATIF À LA TARIFICATION DE LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE

Avis est par les présentes donné par le soussigné que le rôle spécial de perception relatif à la tarification de la consommation d'eau potable telle que décrétée par le règlement numéro 1257-23 pour la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est maintenant complété et déposé à mon bureau, localisé au 435 boulevard Iberville à Repentigny. La tarification relative à la consommation de l'eau potable sera incluse à même le compte de taxes 2024 dont l'envoi se fera dans le délai prévu à la Loi.

Donné à Repentigny, ce 13^e jour de décembre deux mille vingt-trois (2023).

Rémi Dubois, CPA, OMA
Directeur du service des finances et trésorier